

LEXGROUP

NOTAIRES

Yves SERPINET Bruno MINEO Arnaud HULIN
Damien CLAUSTRE

Dossier suivi par
Ysoline SOULIER
0476449513
ysoline.soulier@lexgroup.fr

SUCCESSION Antonine BARBIER veuve CHAVANT
1037990 /DC /YSO /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Damien CLAUSTRE NOTAIRE AU SEIN de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat , atteste que Maître Georges MICHELLAND a reçu aux termes d'un acte dressé le 24 mars 1995, la donation-partage par :

Monsieur CHAVANT André Louis Marius, retraité, et Madame BARBIER Antonine Marie, retraitée.

Nés savoir : Monsieur CHAVANT André à SAINT-MARTIN-D'HERES (Isère) le 2 octobre 1921 et Madame BARBIER Antonine à ORNACIEUX (Isère) le 20 avril 1921.

Demeurant à GRENOBLE (Isère) 59, avenue Alsace Lorraine

Epoux mariés en premières noces à la Mairie de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE (Isère), le 3 avril 1945.

Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Charles VERRIERE notaire à SAINT GEORGES D'ESPERANCHE, le 02 avril 1945.

Ce régime n'a pas été modifié depuis.

De nationalité française, ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation actuellement en vigueur.

Au profit de :

Monsieur Clément Marc **CHAVANT**, retraité, époux de Madame Marie-Noëlle **POYET**, demeurant à LONGJUMEAU (91160) 14 rue Georges Bizet.

Né à BOURGOIN-JALLIEU (38300) le 1er novembre 1949.

Marié à la mairie de CHILLY-MAZARIN (91380) le 18 décembre 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Portant sur les biens ci-après désignés :

Notaires assistants

Gabriel HULIN-MARCARIAN
Anne MARTINEZ

Droit des Affaires

Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER

Parkings

LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway

« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle

Du lundi au vendredi
De 09h à 12h
Et de 14h à 18h

Les appels téléphoniques sont reçus

Du lundi au vendredi de 08h à 20h
et le samedi de 08h à 12h

LA NUE PROPRIETE de :

ARTICLE DEUX

DESIGNATION

A GRENOBLE (Isère), Avenue Alsace Lorraine,

Dans un immeuble collectif à l'angle de l'Avenue Alsace Lorraine où il porte les numéros 59 et 61 et de la rue André Réal.

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
BM	7	59, Av. Alsace Lorraine	00 ha 03 a 33 ca

Les lots de copropriété suivants :

LE LOT NUMERO CINQUANTE (50)

Un appartement de trois pièces plus cuisine et dépendances au huitième étage et portant le numéro 22.

Et les 52/1.000èmes indivis de toutes les choses communes de l'immeuble et des dépendances.

LE LOT NUMERO VINGT ET UN (21)

Une cave en sous-sol, portant le numéro 21.

Et le 1/1.000ème indivis de toutes les choses communes de l'immeuble et de ses dépendances.

L'usufruit réservé par les donateurs s'est éteint par suite de leur décès survenus pour Monsieur André CHAVANT à LA TRONCHE (38700), le 21 décembre 2013 et pour Madame Antonine BARBIER à LA TRONCHE (38700), le 15 juin 2021.

Par suite des faits et actes susmentionnés, le bien ci-dessus désigné se trouve appartenir en TOTALITE en PLEINE PROPRIETE à Monsieur Clément CHAVANT.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GRENOBLE

Maître Damien CLAUSTRE
N° de certificat :
51E6C064E86EC4DF50D47A71

Fait à GRENOBLE
Le 28 juin 2021

